

# CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 21,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures.	6 d. au-dessus de 0.	60 deg.	27 pou. 5 lign.	N.-O.	Soleil.
Midi.	11 d. au-dessus	65 deg.	27 pou. 5 lign.	Idem.	couvert
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.		Age.
5 h.	0 h.	6 h.	Premier quart.		17
7 min.	11 h. 49	32 min.			

**Le Censeur** donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2<sup>m</sup>.

A Paris, à la Librairie-Correspondance de P. Jusbin, place de la Bourse, n° 8, et à l'Office-Correspondance de Lepelletier Bourgoïn et C<sup>o</sup>, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 18.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;  
32 francs pour 6 mois ;  
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

LYON, 21 avril.

A. M. le Rédacteur du Censeur.

Paris, 19 avril 1837.

Monsieur,

Au point où les choses en sont venues, il est de plus en plus impossible de dissimuler la gravité de la situation. Après trois semaines d'anxiété, la couronne a composé son cabinet, et forcée de reculer devant l'émotion de l'opinion publique, elle a cherché, soit par le choix des hommes nouveaux qu'elle a appelés au che, soit par les paroles embarrassées qu'elle leur a dictées, à déguiser de son mieux le vif mécontentement que lui a causé une résistance sur laquelle elle n'avait pas compté. Nul ne s'y est mépris. Les colères dont l'honorable M. de Cormenin est est mépris. Les colères dont l'honorable M. de Cormenin est est mépris. Les colères dont l'honorable M. de Cormenin est est mépris.

des numéros d'ordre. Vraiment on ne vit jamais une si sincère abdication de tout sentiment de dignité et d'indépendance personnelles. Une seule chose étonne, c'est qu'on s'avisé de simuler une série de destitutions ou de démissions qui tiennent constamment les affaires et le pays en suspens. Il serait beaucoup plus sage de nommer les ministres en blanc et de faire discuter les projets de lois par les chefs de division; du moins la France saurait comment elle est gouvernée.

La chambre des pairs a voulu racheter par un semblant d'enthousiasme le petit scandale produit dans son sein par les interpellations de M. Villemain; elle a voté, sur la proposition du général Lallemand, des félicitations au roi et au prince royal, à propos du mariage de ce dernier, et de suite elle a dépêché une députation au château. Cette démarche sera peu comprise. On s'accorde généralement à trouver mesquine l'alliance dont le ministère a fait un si pompeux état. Plus la puissance de la France est considérable, plus il était essentiel de rechercher dans une union princière des conditions de réciprocité que celle-ci n'offre point. Beaucoup de gens sensés estiment qu'il eût été d'une politique meilleure d'élever jusqu'à l'héritier présomptif le rejeton de quelque grande famille nationale, qui aurait pu satisfaire aux exigences les plus hautes de la vanité par une illustration au moins égale à celle d'un roitelet d'Allemagne, qui n'a des sujets que pour être lui-même le très-humble serviteur de la Prusse. Un mariage français eût été aux yeux des monarchies absolues une nette déclaration d'indépendance, et en même temps une protestation contre le système discrédité de l'équilibre par les alliances auquel nous sommes assez forts pour renoncer. Mais on craint précisément le mécontentement des cabinets du Nord; après bien des essais inutiles, on s'est contenté de ce qu'on a trouvé, et l'on espère compenser la pauvreté de la future par les libéralités des doudaires et les splendeurs de la dotation d'hyménée que M. Molé a sollicitée de la générosité des chambres.

nécessité de modifier ce qui est : tout le monde y croit. Mais comment? C'est ce que personne ne dit, parce que les opinions sont loin d'être unanimes, parce que, d'ailleurs, telle est la sagesse de la loi, qu'il est interdit d'en signaler la marche et le progrès.

Ce n'est pas nous, Monsieur le rédacteur, qui l'avons voulu : nous sommes cependant obligés de nous plier sous le joug et de faire comme les autres un appel à un état de choses qui permette au peuple d'être franc, au pouvoir d'être fort, sans que l'un et l'autre soient menacés par l'exercice réciproque de cette double condition d'existence.

LOUIS BEAUCHAMP.

**SOUSCRIPTION**

- A recueillir à domicile pour les ouvriers sans travail.*
- 1<sup>re</sup> LISTE.
- MM. Tourni et Jullien, 15 f. — Favre-Gilly, 50 f. — Desgrands père et fils, 100 f. — Chenavard, 200 f. — Charles Jossierand et Lorast, 60 f. — Micol, 25 f. — Deuave, 10 f. — Lafond, 60 f. — Teillard, 25 f. — Barrand, 50 f. — Berroujon fils, 10 f. — Lemonon et Rome jeune, 50 f. — Hitz, 20 f. — Auguste Andra, 100 f. — Les commissaires-priseurs, 120 f. — Vivier aîné et Ce, 50 f. — Pariat, 10 f. — Condamin jeune, 10 f. — Fayolle, 50 f. — Dunod, 100 f. — Goudard frères, 20 f. — Parat, 100 f. — Dumond et Renard, 50 f. — Teste-Lebeau, Guyon et Olivier, 100 f. — Chazal, 10 f. — Pendrié, 15 f. — Hotelard, 50 f. — Racine aîné et frères, 50 f. — Montrobert, 10 f.
- Total, 4,480 f.
- Seconde et troisième listes de la souscription ouverte chez M. Casati, notaire, pour les ouvriers sans travail.*
- MM. Th. Brouzet, 40 f. — Thierry Holemman, 100 f. — Léopold Brolemann, 100 f. — Silo, Courais et Ce, 100 f. — Mlle P., 25 f. — François Mathieu (de Genève), 100 f. — L. Bruttmayer (de Genève), 100 f. — Gavinel, 100 f. — Un officier de la garnison, 20 f. — Le marquis de Ruolz-Mandelot, 100 f. — Berthaud, inspecteur des eaux du Mont-d'Or, 500 f. — Viricel, docteur-médecin, 50 f. — Sève, orfèvre, 15 f. — A. D., 10 f.
- Première liste, 7,180 f.
- Total, 8,540 f.

Le maire de Lyon, vu la déclaration de la commission de la révision des mercures, en date du 31 mai 1835, portant que, par l'effet de la nature particulière des farines premières, elle estime la prise d'eau à vingt-huit pour cent, sans tirer à conséquence pour les années suivantes;

Vu la mercure arrêtée le 14 du courant par cette commission et qui évalue à trente-cinq francs cinquante centimes le prix moyen du quintal métrique desdites farines pendant la première quinzaine d'avril, arrête :

Qu'à dater du 16 avril courant le prix du kilogramme de pain sera fixé comme il suit : Pain ferai, 55 centimes 5/4 (six sous trois liards les 2 livres); pain de ménage, 28 centimes 5/4 (cinq sous trois liards les 2 livres); et le pain à vendre sur les marchés, 26 centimes 1/4 (cinq sous un liard les deux livres).

M. le préfet vient d'adresser aux maires du département une circulaire relative à la comptabilité des communes, qui devra être réglée dans la prochaine session des conseils municipaux. M. le préfet y indique les principaux services auxquels il s'agira de pourvoir, et y rappelle quelques mesures d'ordre qu'il importe à MM. les maires de ne pas perdre de vue. Telles sont les dispositions relatives à l'instruction primaire qui a déjà fait de grands progrès dans notre département, sous le rapport de la capacité et de la moralité des maîtres, mais qui est encore bien arriérée sous le rapport des locaux et des mobiliers d'écoles; telles sont encore celles qui ont trait aux chemins vicinaux ordinaires et de grande communication, à la réparation et à l'entretien desquels les maires ne sauraient donner trop de soins.

**Faits Divers.**

M. de Montalivet ne s'installera que jeudi au ministère de l'intérieur, où il recevra pour la première fois. M. de Gasparin quitte demain l'hôtel. Tous les adeptes de la jeune doctrine s'éloignent avec MM. Gasparin et Rémusat.

On annonce que M. Gustave de Wailly, chef du cabinet de l'intendant-général de la liste civile, suivra M. de Montalivet à l'intérieur avec la même qualité.

En somme, rien n'est changé, et ce serait une erreur de croire la question politique avancée par la concession faite sur l'apanage. Cette loi, morte sous la plume d'airain du député du Cher, ne pouvait plus affronter l'épreuve d'un débat public; d'un bout de la France à l'autre un long murmure d'improbation avait retenti; il aurait couvert la voix des flatteurs de tribune, qui, d'avance, défailirent à l'idée d'une solennelle lecture de leurs serviles périodes. On s'est donc épargné la honte d'un affront. Mais, plus le sacrifice a été douloureux, plus il a fallu d'hésitations, de contre-projets, de récapitulations de ses forces et de celles de ses adversaires pour arriver à ce résultat, plus on prétend en faire l'ultimatum des transactions avec l'esprit d'anarchie. Le système suivi depuis sept années sera le nôtre, a dit clairement M. de Montalivet; ou plutôt, comme n'a pas craint de le proclamer hautement M. Jaubert, tout ceci n'est que provisoire : on n'a dérangé M. Barthe de sa douce demeure de la cour des comptes, M. de Montalivet de l'intendance de la liste civile, que pour conjurer les orages de la fin de la session. Le budget voté, M. Guizot viendra naturellement occuper une place qui lui appartient; car lui seul possède l'opiniâtreté nécessaire à l'accomplissement des destinées de ce régime.

Cette crise, comme on a coutume d'appeler chacun des insupportables revirements dont nous sommes les témoins depuis cinq ans, n'a donc servi qu'à rendre plus manifeste la profonde nullité des hommes qui consentent à contresigner les actes du gouvernement. Les noms changent sur la scène politique, mais l'action reste la même. Si bien que dans la conviction instinctive du peu d'importance de chacun des complaisants qui se succèdent au pouvoir, la presse et la tribune ne distinguent plus ces éphémères que par leur date : 13 mars, 11 octobre, 6 novembre, 6 septembre. On en viendra bientôt à leur donner

**FEUILLETON DRAMATIQUE.**

VINGT AVRIL, ADIEUX ET COURONNES.

Alerte, mes bouquetières ! Il me faut pour ce soir vingt couronnes roses, blanches et vertes, et surtout bien tressées; c'est sur des fronts qui en ont l'habitude. — Vingt! que cela? — Et il y en aura qui serviront deux fois. Que mettez-vous? — Immortelles? — Allons donc! les prenez-vous pour des morts? — Non, mais des vivants et bien vivants; et les femmes donc, il faut que l'odeur de jambon fumé; et puis vos éternelles roses! — La saison est froide, mon beau Monsieur; il est tombé de la neige encore hier. Le printemps est un menteur qui n'a rien fleuri; mais, tenez, voyez ces beaux myrtes! — Ah! oui, beaucoup de myrtes! — Décidément vous enterrez quelqu'un. — Eh! non, je les embarque. — Avec des couronnes? — Tiens, vous croyez peut-être qu'ils s'en iraient sans ça? — Mais ce n'est pas dans la diligence, au moins; ça les aurait bien vite fanées. — Mais si. Voulez-vous les mettre en ballon? Vous ne voyez donc pas que c'est aujourd'hui le vingt avril! — Eh bien! oui, tenez? — Il est bien possible qu'il y en ait quelques-uns; mais pas tous, bien sûr. — Alors, c'est un poisson d'avril? — Presque. Je vous en dirai demain des nouvelles. Allons, mes belles bouquetières, toutes ces brassées de feuilles vertes, de joncs et de jacinthes, faites-moi de cela de beaux bouquets à poser sur le cœur où ils sécheront en une heure, tant qu'elles en descendront, ma belle, toutes ces fraîches fleurs, en l'honneur des plus gracieuses nymphes que saint Pierre ait jamais vues.

Courage, mes gentilles fleuristes! De jolies fleurs de papier, comme on les fait si bien maintenant, que l'œil s'y trompe; de

frais œillets à mille couleurs, des dalhias, des roses trémières et des pavots blancs : comme c'est pur et frais le pavot blanc! — Faut-il y glisser quelques pensez-à-moi? — Ce serait du luxe; ce qui brille, non ce qui émeut! C'est aujourd'hui le vingt avril. Ce soir, le Gymnase s'ouvre encore avec ses vieux colonels, ses généraux, ses grognards, ses traitres, ses paysannes, ses nobles châtelaines, ses petites filles, ses grisettes, ses valets d'hier et d'avant-hier, de toute l'année qui finit ce soir. Le Gymnase se remet à neuf demain. Préparez-vous des chars pour monter au Capitole! Quel est ce mauvais plaisant qui parle de sapins pour aller au paquebot? Que les fleurs et les couronnes pleuvent sous les pieds et sur les têtes que nous perdons; qu'il en tombe du paradis, des fleurs bien entendu; qu'il en tombe des troisièmes et des secondes, qu'il en descende des frises, qu'elles se croisent de toutes les loges d'avant-scène; on ne voit pas la main qui jette. Allons, en voilà une qui est tombée juste sur la tête d'une actrice....! Charmant! on n'aura pas la peine de l'y poser.

Vous ne savez donc pas? Mme Herdliska s'en va, Mme Adam s'en va, Mme Danguin, Mlle Henriette, Mlle Pélagie, toutes les cinq. Ramassez vos couronnes, Mesdames : trente pour vous; six à chacune. En voulez-vous encore?... Qu'est cela? des vers! Oh! voyons. Très-bien; un peu vieux, mais c'est égal, très-bien tout de même... Allons, essayez vos larmes; vous trouverez partout un public qui vous aimera, vous applaudira et vous couronnera le vingt avril. Les maris de ces dames s'en vont aussi; c'est-à-dire de celles qui en ont. Danguin s'en va, Adam s'en va, Vizzintini, Prudent, Fradelle, Jules et avec lui le vieux mélodrame, aujourd'hui tombé, conspué, traîné dans la boue, et qui ressuscitera, soyez-en sûrs, parce qu'on se lassera de ce vaudeville bâtarde où l'on pleure sur l'air du *Vieux Sergent*, où l'on menace sur l'air de la *Colonne* et où l'on va mourir sur l'air : *A soixante ans il ne faut pas remettre*. Pauvre vaudeville, bien joyeux, bien franc, bien gai, qu'es-tu devenu? Où sont

allés Désaugiers, Armand Gouffé, Barré, Radet et Desfontaines? Où sont allés Tiercelin, Guillemain, Lepointe, Bernard Léon? Alors on avait la petite pièce après la grande, le rire après les larmes; le rire qui fait tant de bien quand on a pleuré. Aujourd'hui on pleure au vaudeville, et c'est le dernier rejeton du mélodrame, dynastie en sommeil, qui vous fait rire, *L'Auberge des Adrets*. Et qu'est-ce donc, s'il vous plaît, que tous vos drames-vaudevilles, sinon de vieux mélodrames recoupés, taillés, *flonflonnés*? Je vous demande pardon du mot; il me manquait, je l'ai fait. Je m'amuserai un jour à vous donner la généalogie de tous ces vaudevilles à la mode, vous verrez d'où ils sortent. Drame-vaudeville, deux mots qui jurent ensemble. J'ai vu des yeux qui n'osaient pas rire de peur de se brouiller avec le drame et qui n'avaient pas la hardiesse de pleurer dans la crainte de fâcher le vaudeville. Je vous dis que le mélodrame ressuscitera et par opposition le vaudeville joyeux, rieur et bon garçon. Ramassez vos couronnes, Messieurs.

Des couronnes! c'est une tradition qui ne se perdra pas. Les acteurs n'abdiquent jamais; il y a dans la malle une place pour les couronnes. Quitter une ville où l'on a laissé de doux souvenirs et ne pas emporter cette marque d'amour! Arriver à sa nouvelle résidence sans pouvoir dire en débarrant : Voilà ma couronne de Lyon, voilà celle de Toulouse, celle de Bordeaux! N'avez pas à montrer au directeur un exemplaire d'un journal qui redise votre gloire, et les cérémonies de votre couronnement! Allons donc! le public et les amis ne vous feront pas défaut. Ramassez vos couronnes, mes beaux messieurs; relevez vos bouquets, mes gentilles dames! On a porté la politesse de la couronne jusqu'au délire. On a inventé du gracieux, du bouffon. Un jour, en Italie, Mme Malibran chantait... vous savez cette suave Malibran qui manquait aux concerts des anges depuis qu'elle était sur la terre et qu'ils nous ont si tôt reprise, les jaloux! Sa voix si pure, si fraîche, avait encore ce soir-là plus de fraîcheur et de pureté qu'à l'ordinaire; elle semblait déjà

L'intendance générale sera, assure-t-on, gérée provisoirement par M. Germain Delavigne, conservateur du mobilier de la couronne.

On prétend qu'au département des affaires étrangères, il est question de la prochaine nomination de M. de Rayneval, fils de l'ancien ambassadeur à Madrid, à un poste de secrétaire, pour faire place, comme chef du cabinet de M. Molé, à M. Loève-Weimars, qui au reste travaille déjà tous les jours avec ce ministre. (Journal de Paris.)

— Il paraît que pendant l'intérim ministériel qui a commencé le 15 avril, la place de premier président de la cour des comptes ne restera pas vacante comme on l'avait cru; elle sera provisoirement occupée par M. d'Abancourt, président de chambre, qui, moyennant la promesse de la pairie pour lui-même et d'une place de conseiller-référendaire pour son fils, consent, dit-on, à remettre sa démission en blanc entre les mains de M. Barthe. D'un autre côté, M. Lacave-Laplagne sera remplacé comme maître des comptes; mais la présidence de chambre de M. d'Abancourt sera mise en réserve, jusqu'à ce que M. le ministre des finances remette son portefeuille. De cette façon, M. Barthe ne perdra rien, et M. Lacave-Laplagne gagnera. C'est, comme on le voit, une seconde représentation de ce qui s'est passé le 22 février 1836, lorsque M. Daviller fut nommé à la place de M. d'Argout. Nous ne garantissons pourtant pas qu'aujourd'hui, comme alors, il ne se trouve des journaux pour vanter le désintéressement des nouveaux ministres. Pour nous, mieux vaudrait cent fois laisser réellement vacantes les places qu'on veut garder, que d'avoir recours à ces simulacres de remplacement. (Idem.)

NOUVELLES D'AFRIQUE.

On lit dans le Toulonnais :

Nos lecteurs ont dû voir, par nos correspondances d'Afrique, que le général Bugeaud allait se mettre en campagne pour se livrer à quelques expéditions dans la province d'Oran. Les plans de ce général et le but qu'il se propose d'atteindre sont encore un mystère pour tout le monde, et la réussite dépend souvent du secret avec lequel les expéditions sont conduites. Ce que l'on a pu deviner seulement, c'est que l'évacuation du camp de la Tafna entraînerait pour beaucoup dans la mission confiée à M. Bugeaud. Mais l'unanimité avec laquelle ce projet a été blâmé, a modifié les idées de ce général, et il paraît qu'on laissera 500 hommes pour défendre le poste de la Tafna qu'il est si facile de ravitailler. Quant au méchouar de Tlemcen, il est à présumer qu'on y laissera seulement les Coulouglis et quelques détachements de nos Arabes auxiliaires sous le commandement d'El-Mesary. Il paraît, en effet, que le juif Ben-Durand est parvenu à ravitailler cette garnison, car le général Bugeaud ne met pas beaucoup d'empressement à se mettre en campagne, et il n'emmènera pas de convoi.

A Alger, tout est dans le statu quo depuis l'arrivée du nouveau gouverneur. Cependant, on prépare une expédition contre les Hadjoutes.

Les nouvelles de Bone ne présentent pas encore beaucoup d'intérêt. Tout se borne à des préparatifs, et à quelques reconnaissances faites par le colonel Duvivier avec les troupes placées sous ses ordres.

Voici les nouveaux renseignements qui nous sont parvenus des divers points de la régence.

ORAN, le 10 avril. — Les Garabats qui étaient venus à Misergin et qui ont accepté des vivres de nos alliés, ont attendu le juif Ben-Durand et sont partis avec lui pour se rendre auprès de l'émir du côté de Miliana. Il est probable que ce juif diplomate avait reçu des instructions du général Bugeaud, et que les négociations au sujet du traité de paix seront rompues ou amèneront un résultat définitif.

Les troupes se mettront en campagne le 15; on suppose qu'à cette époque tous les mulets de la 7<sup>e</sup> compagnie seront arrivés.

On raconte que la conférence qui a eu lieu entre le général Bugeaud et El-Mezary, avait pour objet de faire accepter à ce dernier le gouvernement de Tlemcen avec une garnison composée de troupes indigènes seulement. El-Mezary a encore beaucoup d'influence sur les Arabes, et s'il pouvait recruter des partisans dans les tribus des environs, il formerait bientôt un beylick qui, avec des éléments de force et de durée, pourrait concourir à l'affermissement de notre domination.

On dit que le projet d'évacuation de la Tafna n'a avorté que sur la persistance d'un officier supérieur du génie qui a prouvé de la manière la plus évidente qu'il ne fallait pas abandonner ce point important. Il est probable aujourd'hui qu'on ne fera rentrer que 500 hommes (le bateau à vapeur le *Castor* est chargé de les transporter ici), et qu'on laissera au camp un pareil nombre de troupes.

n'être plus que du ciel où elle allait remonter. Un Allemand, admirateur passionné de Mme Malibran, coupa une magnifique branche de rosier portant douze roses qu'il contourna en couronne. A chacune des roses il attacha, par le pied, un pauvre petit rossignol, et lança le tout au moment où la cantatrice disait son plus beau morceau; la couronne demeura quelques secondes en l'air, soutenue sur les ailes des petits oiseaux; cela dura assez pour qu'un camarade amenât Mme Malibran juste sous les fleurs qui la couronnaient. Elle continua son air, et tout-à-coup, rassurés par le point d'appui, dominés sans doute par cette voix si belle, ou entraînés par cet instinct d'imitation qui fait que les oiseaux chantent quand vous chantez, les rossignols jetèrent au public leurs hardies et admirables notes; Malibran comprit alors pourquoi la couronne s'agitait sur sa tête, elle crut à un défi et sa voix grandit encore. Ces douze voix de rossignols mariées à une voix humaine, ont inouï dans les fastes de la musique, émuèrent toute la salle. Ce fut d'abord un silence morne, profond, puis des cris, des trépignements, on cria au miracle! C'était un scène fantastique empruntée au paradis de Mahomet. Bien des gens depuis, — vous savez la superstition italienne, — bien des gens doutèrent si Malibran était ange ou femme.

Cette galanterie trouva depuis un imitateur à Marseille: une des plus légères danseuses de l'Opéra donnait une dernière représentation. Jamais la sylphide n'avait déployé plus de grâces, plus de charmes, jamais elle ne s'était élevée plus haut et n'était redescendue si lentement; le feu et la langue, la vivacité et la mollesse qui se mariaient. C'étaient de tous côtés des cris de joie, et l'enthousiasme se traduisait en bruyantes exclamations qui traversaient la salle dans toutes les langues: grec, catalan, maltais, provençal, tous les idiomes fournissaient leur tribut. Jamais triomphe ne fut plus universel. Comme le pied de la bayadère touchait le sol, une couronne tressée de ces petites fleurs rouges si nombreuses sur les rochers brûlés de

L'armée est animée des meilleures dispositions, elle est impatiente d'entrer en campagne. Le temps est beau et il y a peu de malades.

BONE, le 4 avril. — Il est déjà venu un grand nombre de bâtiments chargés de matériel qu'ils déposent sur la plage: si l'on juge par l'immense quantité d'objets d'artillerie, du génie, de campement qui sont arrivés, la prochaine expédition de Constantine sera formidable. Mais le succès complet de cette campagne dépend toujours de l'époque du départ des troupes. Dans un mois, le ciel sera beau, les nuits tempérées; les champs seront couverts de fourrages et de plantes nourricières; les sources seront abondantes; il faudrait beaucoup moins de transports si l'expédition avait lieu au mois de mai. En septembre, la saison est encore favorable; mais, vers la fin de ce mois, le temps devient variable; il pleut quelquefois pendant plusieurs jours, et la terre est stérile, les sources taries, le sol dépouillé de bois. Il est donc nécessaire, pour réussir complètement, que l'armée parte au commencement de mai, surtout si elle doit passer quelques semaines à Constantine et dans ses environs.

Le bruit se répand qu'Achmet-Bey a fait des ouvertures au général Trézel, qu'il se soumettrait à certaines conditions, et qu'il avait demandé qu'une garnison française occupât Constantine. Cette nouvelle mérite confirmation, elle aurait trouvé moins d'incrédulité si l'on s'était borné à annoncer que le bey Achmet se soumettait à payer un tribut, avec la restriction mentale qu'il ne le paierait plus dès que nos troupes seraient parties.

Depuis quelques jours, le temps est redevenu magnifique. C'est peut-être à cet heureux changement que nous devons attribuer l'arrivée sur nos marchés de nombreuses caravanes de Bédouins appartenant à des tribus lointaines, qui nous apportent les produits de leurs récoltes en tout genre.

Le colonel Duvivier fait de son temps un emploi bien utile. Les troupes encouragées par lui s'occupent ardemment des travaux exécutés à Ghelma lorsqu'elles séjournent dans ce camp; ou bien, elles font des excursions à 5 et 6 lieues pour retenir les tribus dans l'obéissance et pour reconnaître le pays, afin de trouver la meilleure route pour aller à Constantine.

Alger, le 8 avril. — Notre nouveau gouverneur se familiarise avec les localités, il n'a encore rien fait de remarquable; on dit cependant qu'il veut aller faire une excursion chez les Hadjoutes pour voir s'ils sont aussi indomptables qu'ils le paraissent.

Notre division avait été renforcée de deux bataillons du 48<sup>e</sup>; mais on vient d'envoyer 1,000 hommes à Bone pour augmenter l'effectif de la garnison de Ghelma.

Tout est en suspens jusqu'à ce que M. de Damremont ait commencé de mettre à exécution un système quelconque.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 18 avril.

SUITE DE LA DISCUSSION SUR LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES.

M. Jaubert continue ainsi son discours, dont nous avons donné hier la première partie :

Examinons le système d'expéditions du point de vue des crédits supplémentaires. Pour justifier les crédits supplémentaires, il faut qu'il y ait urgence, que la dépense soit indispensable. Eh bien! les expéditions de Tlemcen et de la Macta, contrairement aux décisions de la chambre, étaient-elles indispensables? Je ne suis pas militaire, mais je ne le pense pas. M. le ministre de la guerre disait: Je ne me rends pas compte de la nécessité de l'expédition de Tlemcen, et le gouverneur-général lui répond qu'il va à Tlemcen. (On rit.) Le ministre de la guerre répond à son tour qu'il consent à l'expédition. (On rit.) Mais le gouverneur était déjà parti. (Nouvelle hilarité.) Or, voyez la généalogie des faits. La Macta a engendré Mascara... (Rire général.)

Je ne suivrai pas cette généalogie dans tous ses développements, vous m'avez déjà devancé, mais je dirai seulement que Tlemcen a engendré Tlemcen; qu'une première expédition qui n'était pas nécessaire a rendu une foule d'autres indispensables: qu'en ce moment même le général Bugeaud est obligé d'en faire une nouvelle, qui ne sera pas la dernière, car nous avons là une garnison à 50 lieues dans les terres; il faut la ravitailler, et n'y eût-il qu'un caporal et quatre hommes, la France, s'il le fallait, devrait mettre sur pied toutes ses forces plutôt que de les abandonner.

J'arrive à la contribution de Tlemcen; et d'abord je m'étonne de voir un côté de la chambre, d'où sont parties tant d'éloquents réclamations en faveur des Nègres, rester muet quand il s'agit d'une population brave qu'on nous aliène sans nécessité. Ainsi, on en est venu à faire l'éloge de la bastonnade, dont le système nous a été si compendieusement développé il y a un an par l'honorable M. Laurence. Quoi! le moindre acte arbitraire en France fait gronder ici des foudres d'éloquence, et l'on n'a pas trouvé un mot à dire sur cette chambre ardente établie à Tlemcen contre tous ceux qui étaient suspects de ri-

Notre-Dame-de-la-Garde, traversa le théâtre, emportée par six oiseaux du paradis, et vint tomber sur son épaule. L'a-propos était charmant. C'était un marin revenant des îles qui faisait cette gracieuseté à la danseuse; les marins ne sont pas du tout ce qu'on les fait dans les vaudevilles, allez.

La première couronne qui se reposa sur un front d'actrice fut sûrement un hommage mérité ou du moins offert consciencieusement; mais on abuse de tout. La royauté est une si douce chose que chacun veut régner, ne fût-ce qu'une minute. Aussi l'imagination s'est-elle mise en frais. J'ai vu une couronne de roses blanches, couronne virgine, tomber sur la tête d'un gaillard à qui je connaissais vingt maîtresses! Si elle fut tombée à ses pieds, à la bonne heure; mais sur sa tête! Plus d'une petite méchanceté a trouvé moyen de se glisser au milieu des triomphes dramatiques. On a quelquefois jeté une couronne de foin, entrelacée d'oignons, à une actrice qui parlait: cela est plus qu'impoli, c'est cruel. Si une actrice vous déplaît, le sifflet n'est-il donc pas assez aigu pour la repousser à ses débuts? et quand elle vous quitte, pourquoi lui faire un adieu de honte et d'insulte? Comment voulez-vous que l'acteur vous respecte si vous le respectez si peu vous-même? et puisqu'il faut tout dire, la scène n'est pas une arène où l'on venge les querelles du boudoir; ou alors, descendez sur cette arène, sans masque, et attachez votre nom à la couronne.

Un acteur médiocre, que le public voyait jouer sans peine et sans plaisir, qu'il n'applaudissait jamais, qu'il ne sifflait pas non plus, mais que les femmes supportaient à cause de sa figure, était arrivé sans encombre jusqu'à ce dernier jour du 20 avril. Certes, si quelqu'un s'attendait à une couronne, ce n'était pas lui! Il avait de par la ville une jeune femme ou fille qui s'était éprise de lui, et à qui il avait fait des traits, expression consacrée; au commencement de la pièce, comme il était seul en scène, une magnifique couronne lui arrive; le public se récrie, un sifflet part, et le pauvre acteur fut toute la soirée

chasse! C'est là qu'on a vu de véritables loups cerviers à la suite de l'armée, des hommes de la plus basse classe, exercer les plus odieuses exactions et se livrer sous la protection de nos armes à un système effronté de rapines. A l'égard de cette déplorable affaire, M. le gouverneur-général s'est beaucoup plaint de la presse. C'est une ingratitude de sa part. En ce qui touche Alger, les partisans de la colonie ont eu pour eux les trois quarts de la presse; ils ont été ménagés par l'autre quart. Les anti-Algériens ont été honnis, vilipendés; mais nous avons à cet égard une moins grande susceptibilité que nos adversaires, vu la grande habitude... (Rire général. M. Fulchiron, appuyé sur fort l'orateur.)

Nous, anti-algériens, nous n'avons pas trouvé un seul journal, mais nous ne nous sommes pas découragés, témoin la persévérance de mon honorable quasi-homonyme M. Desjoberts. (Nouvelle hilarité.) Si la presse nous était refusée, nous avions la tribune: chaque année l'opinion a fait un pas vers nous... (Non! non! Réclamations presque universelles.) C'est mon avis... (Rires et interruption.) Ces progrès sont lents mais sûrs. Il n'en est pas de même de la popularité. Aussitôt que le gouverneur-général eut interdit une correspondance qu'il ne pouvait pas, qu'il ne devait pas permettre, la presse se tourna contre lui. Il avait touché à l'arche sainte, il fut maudit. Il se vit abandonné, calomnié, en butte aux attaques les plus violentes. Ceci doit servir de leçon à l'opposition. (On rit.) Les journaux le louent, mais à la condition de lui imposer un joug de fer... (Oh! oh! Rires à gauche.) Au premier acte d'indépendance, les services les plus glorieux, et le maréchal en compte beaucoup, sont oubliés, l'idole est brisée. (Très-bien! au centre.)

J'arrive à la malheureuse expédition de Constantine, sans oublier que nous sommes à la discussion des crédits supplémentaires. Avant l'expédition de Constantine, il y avait lutte entre deux systèmes, entre le système agité d'une part, représenté par M. Thiers, et de l'autre le système pacifique, représenté par M. Guizot. L'un et l'autre se renfermaient dans les limites du budget. Que voulait en effet la chambre? Elle ne voulait qu'une chose: c'était la vengeance de la Macta. Mais déjà l'expédition de Constantine était dans plusieurs têtes, et vainement plusieurs membres, et notamment M. Duvergier de Hauranne, protestèrent; on ne put jamais parvenir à obtenir une réponse catégorique. Rappelez-vous le discours de notre honorable collègue M. Félix Bodin; il déclarait qu'il ne se prêtait qu'à un système limité, qu'il ne donnerait jamais la main à étendre encore cette élasticité avec laquelle on avait déjà été si loin. Malheureusement la voix de notre honorable collègue M. Bodin a peu d'écho, quoiqu'elle ait de l'autorité, et il n'obtint aucune réponse. La chambre, il faut le reconnaître, a fermé les yeux; elle ne peut décliner la responsabilité de ce qu'elle a laissé faire.

Mais, messieurs, l'arrière-pensée du président du conseil ne tarda pas à se manifester, non pas à cette tribune, mais à celle de la chambre des pairs. « Il ne faut pas se dissimuler, disait-il, que ce n'est pas avec les moyens ordinaires du budget que l'on pourra arriver au résultat. Je le dis franchement à la face des chambres. » Franchement, oui; à la face des chambres, non. La chambre des députés était partie. (On rit.) La pensée du président du conseil s'explique et s'évanouit aussitôt. Le gouverneur-général en fait part dans sa correspondance à M. le général Rapatel, son chef d'état-major. (Ici l'orateur donne lecture d'une lettre du maréchal, d'où il résulte que le président du conseil avait promis 50 mille hommes et 50 millions, tandis que la chambre n'avait voté que 30 mille hommes et 28 millions.) L'effet de cette lettre fut foudroyant pour l'intendant-général de l'armée, M. Melcion-d'Arc. Il écrivit aussitôt une lettre qui lui fait le plus grand honneur; mais cette lettre n'arriva à Paris que le 27 août. Alors le ministère se trouvait en entière et complète dissolution. (Sensation.)

Et que se passait-il pendant ce temps à Alger? On enlevait aux corps leurs meilleurs soldats pour les envoyer en Navarre; et tout cela par le seul vouloir de M. le président du conseil d'alors. Cet homme entraînait ses collègues dans le champ des aventures comme, permettez-moi de le dire, une planète emporte ses satellites dans les champs de l'espace. (Hilarité générale à laquelle M. Guizot ne paraît pas prendre part volontiers.)

Le ministère du 6 septembre nous offre le spectacle d'une autre influence, d'une politique flasque et incolore qui épuiserait la partie virile du cabinet, comme cette petite maladie de l'année dernière abattait à la fois l'âme et le corps. (Oh! oh! Rumeurs diverses.)

Alors commença entre le gouverneur-général et le cabinet du 6 septembre cette petite campagne que M. le gouverneur-général a lui-même si bien qualifiée de campagne diplomatique. Le maréchal écrit, insiste, il se montre excellent avocat; le ministère se défend, il écrit au maréchal: Mais vous me demandez plus de troupes qu'au 22 février, pourquoi me traitez-vous avec tant de rigueur? (Hilarité.) Alors eut lieu le voyage de l'honorable M. de Rancé. Bientôt suivit l'envoi de M. le général Damremont, porteur d'un ultimatum; ultimatum singulier, consistant à dire: Faites ou ne faites pas, restez ou ne restez pas gouverneur.

en butte aux sarcasmes, aux railleries et aux sifflets; il n'osait pas relever la couronne, il n'osait pas l'envoyer d'un coup de pied dans la coulisse; il passa une cruelle heure. Enfin, le rideau tomba; il regardait ces fleurs avec amertume; il y avait au milieu d'elles ce petit billet fort laconique: Vous êtes un polisson! et la signature. C'était jouer gros jeu.

La couronne jetée aux acteurs qui partent est quelquefois une sorte de protestation de la part des amis contre le directeur d'un théâtre. Je me trouvais un jour à une de ces dernières représentations dans une ville de province. La foule était immense, car on jouait une belle pièce démontée par les départs du lendemain; les couronnes pleuvaient: couronnes pour les chanteuses, couronnes pour les chanteurs, les danseuses et leurs partenaires, et des bravos à ne plus finir. Une actrice qui parlait et qui aurait voulu demeurer, avait un bouquet noué à toutes les scènes, à tous les morceaux, c'était un bouquet nouveau: elle chantait admirablement. Je me penchai vers le directeur et lui dis: L'orage va gronder. Il me répondit deux mots à l'oreille et sortit. Cinq minutes après, les acteurs et les actrices qui ne parlaient pas reçurent leurs couronnes... Ils étaient ébahis. Il en tomba de toutes les loges, de toutes les galeries, de toutes les frises, du cintre, du paradis, du rebouteur; une d'elles s'enfila au pied d'une danseuse qui avait la jambe en l'air; toutes les couronnes du magasin y passèrent. Fraîches, fanées, blanches, bleues, vertes, toutes dégringolèrent. Le bon public applaudissait... J'en ai compté quatre-vingt-sept! Toutes les fleuristes de la cité n'y eussent pas suffi. Il n'y eut pas d'orage. Cette scène est restée dans ma mémoire sous le nom de scène des couronnes: elle se passait en 1836, le 9 avril, à la représentation de *la Juive*, au Grand-Théâtre de Lyon, sous la direction de M. Provence. Il a déposé la couronne par un trait d'esprit. Relevez vos bouquets, messieurs!

Enfin fut entamée l'expédition. Je ne suis pas militaire, Messieurs; mais, en voyant entreprendre si tardivement une telle campagne, je me suis senti agité de terribles craintes: mais on n'osait pas reculer, on n'osait pas venir dire aux chambrés: Nous n'avons pas voulu dépasser les prévisions du budget. On a eu peur d'une sorte de ressemblance de sollicitude et de crainte. Disons-le, Messieurs, en cette circonstance encore on a eu peur des journaux.

Remarquez que l'intervention en Espagne venait d'être refusée. J'applaudis, pour ma part, à ce refus; mais on ne voulait pas avoir l'air de refuser partout à la fois. Je sais bien ce qu'on aurait si on eût eu des succès; à la suite d'un bulletin bien ronronnant, on eût dit: Montons au Capitole! Mais il n'en est pas ainsi. C'est avec un désastre qu'il nous faut aujourd'hui compter. Je suis loin de vouloir me constituer juge de l'expédition militaire d'Alger; j'ai pris cependant avis de quelques personnes qui s'y connaissent et elles se sont toutes accordées à dire qu'il eût été fort possible de mettre de notre côté un plus grand nombre de chances favorables. Disons que le maréchal-gouverneur s'est retrouvé tout entier dans la retraite, et a montré de nouveaux succès que pouvait le général qui a sauvé l'armée française à Salamancque. Je sais qu'il a été admirablement secondé par notre brave armée et par ses autres chefs; le nom de Chanparner est ici dans toutes les bouches. (Très-bien! très-bien!)

Après avoir répété que tout le monde a eu tort, M. Jaubert arrive à la question générale d'Afrique. On dit que l'abandon d'Alger est impossible, que l'opinion publique s'y oppose: mais si les avertissements des contributions portaient en marge: *Tout pour Alger*, la question serait bientôt résolue. Aussi, ce n'est pas sans surprise que j'ai lu dans l'ouvrage dont j'ai parlé, que l'on avait offert au maréchal-gouverneur, pour stipuler l'abandon d'Alger, cent millions pour la France et cinq millions de commission pour le négociateur. Oh! si cela pouvait être vrai, je dirais avec empressement: Oh! donnez, donnez vite l'adresse du spéculateur intrépide; car je lui donnerai bien vite l'adresse du spéculateur intrépide, peut-être même avec du retour. (Vive hilarité, rumeur.) Ah! craignons qu'on ne s'abuse sur la possession de la colonie. Pour moi, je crois, je le déclare, que le jour où le premier coup de canon se tirera sur le Rhin, on abandonnera Alger. (Non! non! vive dénégation aux divers bancs. Interruption prolongée.)

Le parlement d'Angleterre ne dit plus rien sur Alger aujourd'hui. C'est que l'instinct britannique comprend qu'Alger est pour la France une plaie qui la ronge. On donne dans l'ouvrage dont j'ai parlé une raison de la répugnance à garder Alger. C'est que l'on redoute que des hommes n'y acquièrent trop d'influence. Messieurs, cette phrase est téméraire; nous ne sommes pas, j'espère, tombés assez bas pour qu'on nous l'adresse, on pourrait y voir une réminiscence du 18 brumaire. Je n'ai pas à la réfuter; mais si elle a été écrite avec intention, elle est insultante pour le gouvernement du roi. Ce langage et une autre phrase adressée à la jeune armée suffiraient pour motiver la révocation qu'a faite le gouvernement. Mais je l'excuse, parce qu'elle a été écrite dans un moment d'irritation, et je suis sûr que son auteur la désavoue aujourd'hui.

M. le maréchal Clauzel: Vous me prêtez des intentions qui ne sont pas les miennes: Parlez pour vous, Monsieur, et non pour moi.

M. Jaubert: Le gouvernement ne veut pas abandonner Alger. Mais il faut savoir ce que c'est qu'Alger, où il commence et où il finit.

L'orateur pense qu'un système de pacification est préférable au système militaire; créez un port à Alger, dit-il, et la diplomatie en sera plus émue que de toutes vos expéditions.

En ce moment on introduit un messenger de la chambre des pairs.

M. le président donne lecture du message qui annonce à la chambre des députés que l'autre chambre a nommé pour secrétaire M. de Caraman, en remplacement de M. Barthe.

Une voix au centre: Ce n'était pas la peine d'interrompre.

M. le président: Je ne connais pas l'auteur de l'interruption, mais je déclare qu'elle est inconstitutionnelle, et si je le connaissais je le rappellerais à l'ordre.

M. Jaubert termine ainsi: Messieurs, je crois avoir rendu un service en mettant à nu des fautes qui ont été commises. Mais, Messieurs, l'Afrique n'est qu'un point dans notre administration intérieure: c'est avec douleur que nous avons vu que le pouvoir laissait trop flotter les rênes. Ce ne sont pas les lois qui lui manquent; on a dit souvent que le pouvoir avait les mains pleines de lois impuissantes, ne pourrait-on dire plus judicieusement qu'il avait des mains impuissantes pleines de lois?

Depuis une époque glorieuse dans nos annales, depuis le ministère de Casimir Périer, nous n'avons malheureusement pas eu dans une progression ascendante. L'intrigue est malheureusement parvenue à délier ce faisceau parlementaire composé de quatre hommes qui se complétaient en se tempérant l'un par l'autre. Quand à nous, gens désintéressés, nous avons épuisés nos efforts personnels pour empêcher cette séparation.

Mais depuis cette époque beaucoup de terrain a été perdu; le vaisseau est maintenant sur des écueils; de nouveaux pilotes viennent d'être appelés au gouvernement; nous verrons quel sera le résultat de leurs efforts, mais je crois qu'ils ne feront que lever. Ce n'est point à eux qu'il appartient, par une manœuvre savante et hardie, de conduire le vaisseau dans le port.

(Vive agitation au centre. Hilarité prolongée à gauche.)

La séance est suspendue pendant quelques instants. L'assemblée se retire dans la salle des conférences.

M. de Rancé monte à la tribune et s'occupe d'abord de la nécessité de l'expédition de Tlemcen, mais l'heure avancée le force bientôt d'interrompre.

M. de Rancé termine par la parole au commencement de la séance.

La séance est levée.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 19 avril. — PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

A une heure et demie, M. le président monte au fauteuil. Le procès-verbal est lu et adopté.

La séance est suspendue jusqu'à deux heures.

M. de Salvandy est seul au banc des ministres. Les tribunes publiques sont pleines, celle du corps diplomatique surtout.

Des groupes fort animés se forment au pied de la tribune. Presque tous les députés ont à la main un exemplaire de la brochure de M. le maréchal Clauzel.

L'ordre du jour est la continuation de la discussion sur les crédits supplémentaires d'Afrique.

M. le président: Hier, lorsque M. le président du conseil a présenté à la chambre le projet de loi relatif au mariage de S. A. R. le duc d'Orléans, je me suis contenté, conformément à l'usage, de donner acte de la présentation; mais il y avait dans l'exposé de M. le président une commune opinion, à laquelle la chambre peut trouver convenable de répondre par l'envoi d'une députation auprès du roi pour le féliciter. (Au centre: Oui! oui!)

M. Martineau est auprès du prince royal. M. le président tire au sort la grande commission de MM. de Brigode, Royer-Colard, Sapey, Gauthier,

de Sade, Mauguin, Hartmann, Tabaud-Linetière, Mallyé, Véjux, Tirlet, Leprévôt, Boissière, Chapuys-Montlaville, Dagneuet, de Nogaret, Glais-Bizoin, le général Pelet, Mathieu de La Redorte et Girod de Langlade.

On revient à l'ordre du jour. M. de Rancé a la parole.

M. de Rancé s'attache à réfuter les critiques faites par M. Jaubert hier sur la conduite du maréchal Clauzel; il soutient que le gouverneur-général s'est conduit constamment avec prudence et avec talent, malgré tout le mauvais vouloir qu'il a rencontré dans le ministère.

L'orateur annonce qu'il a entre les mains une pièce sans réplique qui n'a pas été communiquée à la commission; c'est une lettre, en date du 5 janvier 1836, du ministre au maréchal Clauzel. Dans cette lettre se trouve une phrase de laquelle M. de Rancé tire la preuve complète que l'expédition était voulue par le cabinet.

Voici cette phrase: « Vous reconnaissez sans doute, M. le maréchal, qu'il vaut mieux continuer les hostilités que de replacer le chef arabe dans une position indépendante, par un acte revêtu de la sanction de l'autorité française. Qu'Abd-el-Kader soit indépendant, cela peut être convenable; mais nous ne pouvons consentir à le remettre dans la position où il était par le traité de 1834. Il n'y a pour l'émir qu'une chose à faire: c'est de se soumettre comme sujet, et alors on le laissera tranquille; autrement, il faut l'éliminer. »

L'orateur continue au milieu du bruit son apologie des actes du maréchal, qu'il justifie de tous reproches en les reportant sur le ministère du 6 septembre.

L'honorable M. de Rancé, qui a improvisé jusqu'à ce moment, demande à la chambre la permission de continuer la lecture du discours commencé hier.

La chambre n'écoute pas. Arrivant à la contribution de Tlemcen, l'orateur établit que tout s'est passé selon les formes et les usages de la guerre, et il ne comprend pas le blâme déversé à cette occasion sur le maréchal, car il est resté étranger au mode de cette perception.

Enfin, M. de Rancé établit la nécessité de l'expédition de Constantine, expédition nécessaire à la colonisation, demandée par tous nos alliés et commandée par l'honneur français.

M. de Rancé s'étonne qu'on ait cité l'opinion de M. Baude et celle de M. Melcion-d'Arc pour prouver que l'expédition de Constantine a été entreprise contre toutes les règles de la prudence, puisque l'un est étranger au métier des armes, et que l'autre servait comme intendan d'armée pour la première fois.

Si leurs avis avaient été suivis, ajoute l'orateur, ce ne serait plus une expédition contre Constantine qu'il y aurait à faire, mais une expédition pour reprendre Bône.

M. de Rancé, arrivant au voyage qu'il fit à Paris avant l'expédition, rapporte les expressions de M. le ministre de la guerre, adressées à lui-même pour être transmises au maréchal:

« Dites bien au maréchal, à qui j'ai toujours été sincèrement attaché, me dit M. le général Bernard, que l'expédition de Constantine est utile, nécessaire, et que je désire qu'il la fasse. »

Plusieurs groupes se forment dans les couloirs et leur bruit couvre la voix de l'orateur.

M. le président, s'adressant à ces groupes: Messieurs, allez à vos places ou sortez; il est impossible d'entendre M. de Rancé.

Tous les députés préferent sortir. L'assemblée est visiblement fatiguée et impatiente d'entendre une improvisation qui est la réponse d'une longue lecture qu'elle n'a pas écoutée.

L'orateur termine en disant qu'il a exposé dans toute la sincérité de sa conscience ce qu'il a vu à Alger et qu'il espère avoir confondu les colonisateurs. Il se regarderait comme bien coupable si, après s'être déterminé à parler comme député dans une telle question, il avait mis la moindre réserve, la moindre restriction dans son discours; aussi, il a dit la vérité, rien que la vérité.

Je n'ai traité, continue M. de Rancé, qu'un seul côté de la question; je n'ai pas parlé de la question politique. Si la chambre le permet, un peu plus avant dans la discussion, je dirai ce que je pense sur Alger; je dirai l'opinion que mon séjour dans cette possession m'a fait adopter sur la question de colonisation. (Oui! oui!)

M. le président: La parole est à M. Baude. (Vif mouvement de curiosité.)

M. Baude demande à la chambre la permission de ne pas voir, comme M. Jaubert, une question de personnes dans la discussion relative aux crédits supplémentaires; pour lui, s'efforcera de traiter la question sous le rapport politique, et, si des noms propres se trouvent cités, il fera son possible pour ne pas le faire d'une manière irritante.

L'orateur s'attache à prouver qu'Alger nous a jusqu'à ce jour coûté fort cher et rapporté fort peu, et il déclare que de meilleurs résultats auraient pu être obtenus à moins de frais.

M. Baude déclare que, sans doute, les expéditions de Tlemcen et de Constantine étaient nécessaires pour venger l'honneur de nos armes; mais il ne croit pas qu'elles aient été conduites avec toute la prudence convenable.

Arrivant à la contribution de Tlemcen, l'orateur s'attache à établir que cette contribution a été inique, qu'elle a été levée avec violence et avec l'arbitraire le plus odieux; il déclare que les exactions les plus basses ont été mises en usage, que les objets reçus en paiement étaient estimés à vil prix: il est heureux de pouvoir dire cependant que pas un soldat français n'a concouru à cette mauvaise action qui s'est concentrée entre Youssef et deux chefs arabes.

L'orateur explique comment il a reçu la pétition et il se défend d'avoir provoqué la pétition des habitans spoliés; il déclare qu'il n'est point allé près des plaignans comme commissaire du roi, mais comme citoyen, comme député.

Il est cinq heures moins un quart. L'orateur continue.

Tribunaux.

L'AGENT MATRIMONIAL. — L'ASSOCIÉ DE LUI-MÊME. — 15, 25, 30 ET MÊME 100,000 LIVRES DE RENTES. — LA GRANDE DAME DE VERSAILLES.

Que le bon soit toujours camarade du beau, Dès demain je prends femme. (LA FONTAINE.)

Il n'est point de partis au monde que je ne trouve en peu de temps le moyen d'accoupler; et je crois, si je me l'étais mis en tête, que je marierais le Grand-Turc avec la République de Venise. (MOLIÈRE.)

C'est déjà chose assez difficile que de se bien marier soi-même; qu'est-ce donc que de se charger de marier les autres? Et cependant on rencontre de par le monde bon nombre de gens qui passent leur vie à faire des mariages gratuitement, par goût,

par plaisir, par besoin; c'est une manie. Par contre, il y a les marieurs de profession, mais ceux-là ne marient pas du tout.

M. Willaume, l'illustre M. Willaume importa chez nous cette industrie d'origine anglaise. On rit de lui, on le jura sur le théâtre; il laissa rire, il se laissa jouer. Il était de jeu avec ce bon public dont il encaissait les écus. Son succès amena la concurrence, et Dieu sait quelles mains se chargèrent de l'exploiter!

Il paraît que le ministère public s'occupe enfin sérieusement de mettre un terme à ce trafic immoral. On nous annonce, pour le 27, la fameuse affaire de M<sup>me</sup> de Nanteuil, dont le dossier, riche de cent cinquante mariages, dont pas un n'a été exécuté, fait depuis deux mois les délices des employés du parquet. Ce dossier est, dit-on, gros des plus piquantes révélations; l'on y verra la correspondance de plusieurs personnages haut placés, lesquels avaient voulu affronter la carrière de l'hymen sous les auspices de M<sup>me</sup> de Nanteuil. Il y aura scandale, grand scandale à la police correctionnelle de Paris le 27 du courant. En attendant cette curieuse audience, en voici une qui n'a pas manqué de gaieté. Avant le gros poisson vient le fretin; avant M<sup>me</sup> de Nanteuil, détenue depuis près d'un an, vient s'asseoir sur les bancs de la police correctionnelle tout le personnel de l'agence matrimoniale Deschamps, Tazard et compagnie, rue de Grenelle-St-Honoré, n<sup>o</sup> 47.

On appelle la cause de M. le procureur du roi contre Deschamps, Tazard et compagnie; la souricière s'ouvre et nous en voyons sortir un petit jeune homme blond, extérieur de troisième clerc d'avoué.

M. le président: Comment vous appelez-vous? — Tazard.

M. l'avocat du roi Gouin: Nous prions le tribunal de donner défaut contre Deschamps, non comparant.

M. le président: Je ne crois pas que ce soit nécessaire. Prévenu, vous avez été arrêté sous le nom de Deschamps? — Oui, monsieur le président.

— Et cependant vous vous appelez Tazard? — Oui, monsieur le président.

— Ainsi, vous êtes donc à vous seul la maison Deschamps, Tazard et compagnie? — Je suis un honnête homme.

— Ce n'est pas cela qu'on vous demande. D'abord nous ne voyons que des honnêtes hommes ici. Pourquoi, si vous êtes réellement Tazard, avez-vous pris et signé le nom de Deschamps? — C'était la raison sociale de la maison dont j'étais le chef.

— Dont vous étiez le chef, et que vous composiez à vous seul, je pense? — Non, monsieur; d'abord, nous étions quatre, et quand je me suis trouvé seul à la tête de la maison, je n'ai pas cru devoir en changer la signature.

— Expliquez-vous. Vous vous portez opposant à un jugement rendu par défaut le 18 novembre 1835, qui vous a condamné à un an de prison; qu'avez-vous à dire à l'appui de votre opposition? — J'étais à Versailles, lorsque par hasard je lus dans un journal le jugement qui me condamnait, et je viens m'opposer à cette injustice. Voilà ce que c'est: moi j'arrivais à Paris, où je ne connaissais personne; trois jeunes gens de mes amis me proposèrent de nous associer pour former une agence matrimoniale; j'y consentis, et comme il y en avait un qui s'appelait Deschamps, nous mîmes Deschamps et comp. Depuis, comme nous ne pûmes pas nous accorder, les trois autres se retirèrent et les meubles m'appartenant, j'ai toujours signé Deschamps et comp.

M. l'avocat du roi: Le plaignant n'est plus en France, mais voici sa déposition: Je m'appelle Jean-Gaspard Hartmann, négociant de Francfort. En 1835, je vins à Paris; je ne connaissais pas encore toutes les ruses que les filous y emploient pour soutirer l'argent des gens honnêtes. Je lus dans plusieurs journaux: « MM. Deschamps et compagnie, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n<sup>o</sup> 47, ont toujours un assortiment complet de demoiselles et veuves à marier avec des dots depuis 40 jusqu'à 100,000 livres de rentes. » Je me présentai, je lus reçu par M. Deschamps qui m'accueillit parfaitement bien et me dit: « Pour un étranger vous ne pouvez pas mieux tomber, c'est nous qui marions toute la haute société de Paris. Connaissez-vous le général un tel? — Non. — C'est nous qui l'avons marié avec mademoiselle une telle. — Connais pas davantage. — C'est égal: il n'y a plus que nous pour faire maintenant les bons mariages à Paris. Nous avons en ce moment dix personnes fort agréables sur nos registres, entre autres deux jeunes veuves, l'une de 15 et l'autre de 22,000 fr. de rentes; laquelle préférez-vous? — Naturellement celle de 22. — Vous l'aurez, mon cher M. Hartmann. Avez-vous 50 fr. sur vous? Pourquoi? — Pour l'enregistrement et les démarches préliminaires. — Non, je n'ai pas d'argent aujourd'hui, mais j'en attends de chez moi sous trois jours.

— Eh bien! faites-moi votre billet à trois jours.

Je fis mon billet, et quand je l'eus payé, je retournai chez M. Deschamps, impatient de voir ma veuve. Revenez demain, me dit-il, elle sera ici à onze heures, vous la verrez, vous causerez avec elle; mais vous sentez qu'il ne faut parler de rien; elle ne doit pas se douter.... — Suffit. Le lendemain, quand j'arrivai, je trouvai effectivement une belle dame en noir des pieds à la tête, qui soupirait de temps à autre, et levait les yeux au ciel. Nous parlâmes de la pluie et du beau temps, et dans la conversation, ma veuve dit assez clairement qu'elle était lasse de sa position, qu'elle voulait se remarier, et que si son second époux lui convenait mieux que le premier, elle en ferait son unique héritier. J'étais tout yeux, tout oreilles, j'étais dans le ravissement. Ma belle veuve se leva, je voulus la reconduire; elle s'y refusa avec un sourire délicieux, me priant de l'excuser pour cette fois parce qu'elle se rendait chez la duchesse, son amie.

— Mon cher, me dit M. Deschamps, dès qu'elle fut partie, je crois que vous lui plaisez, votre affaire est bonne; elle a une belle maison à Paris, une ferme, deux cabriolets et un cheval, et au moins 20,000 livres de rentes.

Depuis, je suis retourné vingt fois chez M. Deschamps, sans le rencontrer; j'ai causé de mon affaire à un Parisien, qui m'a dit que j'étais fait au même; que ce Deschamps m'avait fait voir sa maîtresse, ou bien une *poscuse* à trois francs dix sous; j'ai porté plainte en escroquerie.

M. le président: Prévenu, quelle était cette femme que vous avez fait voir à M. Hartmann? — C'est une de mes clientes.

— Une de vos clientes? Et le mariage ne s'est pas fait? — Non, monsieur, on ne réussit pas dans toutes ses opérations.

— Mais pourriez-vous citer un mariage que vous ayez fait, un seul? Je ne vous en demande pas beaucoup.

— Non, monsieur, je n'en ai pas fait, mais j'aurais pu en faire; j'avais des clientes nombreuses.

— Ah! eh bien! donnez-nous le nom et l'adresse d'une seule de vos clientes.

— Mais, monsieur, ce sont là des secrets de famille.

— Je crois, moi, qu'il n'y a pas de secrets du tout. Faites attention; vous comprenez que, si vous ne pouvez citer une seule cliente, il sera évident que votre entreprise n'a été d'un bout à l'autre qu'une escroquerie.

— Eh bien! puisque vous me poussez..., je vais vous donner un nom.... Mme Fradier, rue Maurepas, 7, à Versailles.  
 — Cette dame a 20,000 livres de rentes?  
 — Elle est fort riche, toujours.  
 — Et elle s'est adressée à vous pour que vous la mariiez?  
 — A moi, peut-être pas directement...; mais enfin j'en étais chargé.  
 M. l'avocat du roi : Vous êtes célibataire, vous, Deschamps?  
 — Oui, monsieur; après?  
 — Dites-nous donc, pourquoi n'avez-vous pas pris pour vous-même une de vos riches clientes, Mme Fradier, par exemple?  
 — C'est une raillerie... Je ne suis pas ici pour répondre à des plaisanteries.  
 M. le président : Ce qui n'est point une raillerie et ce qui pourrait ne pas être plaisant du tout pour vous, c'est que vous avez prononcé un nom propre, celui d'une dame qui peut être parfaitement honnête et que vous n'avez aucun droit de compromettre ainsi. Faites-y attention; Mme Fradier sera assignée à huitaine, et malheur à vous si vous avez ajouté le mensonge

à l'escroquerie! Votre premier jugement, loin d'être allégé, pourrait être aggravé considérablement.  
 — Ce n'est pas moi qui vous ai dit de la faire citer.  
 — C'est vous qui l'avez nommée, et c'est le tribunal qui juge à propos de l'entendre. Il faut tirer cela à clair; il est temps de mettre un terme à toutes ces industries illégales. Vous n'êtes pas seul à vous y livrer; il n'appartient pas au tribunal de rien préjuger, mais enfin deux autres affaires de même nature lui seront incessamment soumises, et dans l'une d'elles, où il n'y avait d'abord qu'un seul plaignant, l'instruction a trouvé jusqu'à 150 victimes... A huitaine. Audiencier, vous avez bien pris l'adresse de madame Fradier, rue Maurepas, 7, à Versailles? Vous aurez soin qu'on la trouve... si elle existe.

**Spectacles du vendredi 21 avril.**

GRAND-THÉÂTRE.  
 La 5<sup>me</sup> et dernière représentation de : LES HUGUENOTS, grand opéra en cinq actes de Scribe, musique de Meyerbeer. — On

commencera à 6 heures.  
 Demain samedi 22 avril. — Relâche.

GYMNASE-LYONNAIS.  
 Relâche pour les répétitions occasionnées par les débuts des nouveaux artistes. — Demain samedi, l'ouverture.

Bourse de Paris du 19 avril 1837.

Cinq pour cent . . . . .	106 83	106 85	106 75	106 75
— fin courant . . . . .	106 95	106 95	106 85	106 85
Quatre pour cent . . . . .	98 15			
Trois pour cent . . . . .	79 5	79 5	78 95	78 95
— fin courant . . . . .	79 15	79 15	79	79 5
Rentes de Naples . . . . .	99	99	99	99 5
— fin courant . . . . .	99 15	99 10	99 5	99 5

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE ROUSSEY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

**FEUILLE D'ANNONCES.**

**ANNONCES JUDICIAIRES.**

(2421) **VENTE JUDICIAIRE**  
 D'UN SUPERBE MOBILIER MODERNE.

Lundi prochain 24 avril mil huit cent trente-sept, à dix heures du matin, sur la place de la Fromagerie, à Lyon, il sera procédé à la vente, aux enchères et au comptant, d'un très-beau mobilier saisi, consistant principalement en plusieurs grandes glaces, secrétaire à cylindre en acajou, corps de bibliothèque contenant divers ouvrages de sciences et d'histoire, meubles de salon, canapés, fauteuils, chaises, tableaux, gravures, lit garnis en acajou, tables à manger et de cuisine, batterie de cuisine, etc.

**ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.**

**CONTINUATION DE VENTE OU ÉCHANGE.**  
 JOUISSANCE IMMÉDIATE.

Le neuf avril 1837 et jours suivants, la belle terre de La Neylière, appartenant au vicomte Duparc, située à Pomeys, canton de Saint-Symphorien-sur-Coize, à sept lieues de Lyon, près la route départementale, ayant été distraite de la vente générale qui a eu lieu le 16 octobre 1836, sera vendue séparément et par lots qui seront formés au gré des acquéreurs, le dimanche 9 présent mois d'avril, et jours suivants.

On rappelle que cette vaste propriété, de la contenance de 850 bicherées, savoir : en prairies, 180; en terres, 360; en bois taillis ou futaies, 250; et un joli parc de 60, clos de murs, où se trouvent diverses créations d'agrément, telles que pièces d'eau, salles d'ombrage, bois anglais, se compose :

- 1<sup>o</sup> D'un superbe château restauré à la moderne, dans le meilleur état de construction, les appartements sont distribués avec goût et ont été récemment décorés;
- 2<sup>o</sup> D'immenses bâtiments ruraux neufs, disposés pour une exploitation-modèle suisse, construits avec une solidité et un luxe peu communs;
- 3<sup>o</sup> De plusieurs corps de domaines avec leurs bâtiments d'exploitation.

L'exploitation étant depuis longues années dirigée par le propriétaire, la terre est dans le meilleur état et dans une des communes les plus riches du département.

La vente sera faite par le ministère des notaires de Saint-Symphorien et de Lyon, au château de La Neylière, en présence de MM. Arvèl-Touvet et Bourne, de Grenoble.

On donnera sûretés et facilités pour les paiements.  
 S'adresser, avant la vente, pour les renseignements, sur les lieux, à MM. les notaires de Saint-Symphorien; à Lyon, à MM. Cottin et Chevrier, notaires. (2361)

**ANNONCES DIVERSES**

(2282) A VENDRE, à 6 p. 100 de revenu net. — Une maison bourgeoise avec un jardin clos de murs, de deux bicherées, près des Chartreux, rue d'Enfer, n° 7, Croix-Rousse.

(2416) A VENDRE. — Une jolie maison, située à Francheville, sur la place du Chatère. Elle peut convenir parfaitement à des rentiers et à des ouvriers en soie. Il y a un jardin.  
 S'adresser à M. Bellime, maréchal-ferrant à Craponne.

(2113) A VENDRE. — Différents matériaux provenant des démolitions des maisons sur le quai de l'Hôpital et au coin de la rue de la Barre. S'adresser sur les lieux.

(2105) A VENDRE. — Deux beaux chevaux noirs, parfaitement appareillés, de première force.  
 S'adresser à l'hôtel du Parc.

(2388) A LOUER ensemble ou séparément. — Huit pièces meublées, à la campagne, avec la jouissance d'un clos ombragé dans une belle position, demi-heure de Lyon.  
 S'adresser, à M. Margerand, épicier, au coin de la Boucle et du faubourg de la Croix-Rousse, ou à Mme Ve Coquet, boulangère, en face.

(2381) M. MILLET, huissier à Néronde, chef-lieu de canton, arrondissement de Roanne, département de la Loire, est dans l'intention de se démettre de son office.  
 S'adresser au titulaire à Néronde, ou à Lyon, à Me Laget, avoué, rue Lainerie, n° 22, ou à Roanne, à Me Chartre, avoué.

MM. MAY frères ont l'honneur de prévenir MM. les amateurs que leurs chevaux sont arrivés à l'hôtel d'Henri IV, faubourg St-Clair, où ils resteront jusqu'au 25 du courant. (2598)

**RACAHOUT DES ARABES,**

SEUL ALIMENT APPROUVÉ par deux rapports de l'Académie de médecine et par les plus célèbres médecins de Paris, pour rétablir promptement les forces des convalescents, des personnes délicates de l'estomac, ou affaiblies par l'épidémie régnante. Il est agréable, facile à digérer, et remplace le chocolat et le café. — Dépôts dans les pharmacies de MM. Claraz, rue Neuve, et Vernet, place des Terreaux, à Lyon; Michel, à Tarare; Voituret à Villefranche; Garin, à Condrieu; Arduin, à Amplepuis; Brigaud, à Thizy; et chez M. Ramel, marchand à la Croix-Rousse; Fayolle, à St-Genis, où se vendent la PATE et le SIROP DE NAFÉ D'ARABIE, seuls pectoraux reconnus supérieurs, et seuls approuvés par un rapport à la Faculté, pour guérir les rhumes, catarrhes, asthmes, toux, (grippe), enrouements, palpitations, et toutes les maladies de poitrine. (2305)

PAR BREVET D'INVENTION.

**PATE DE REGNAULD AINÉ,**

AUTORISÉE PAR BREVET ET ORDONNANCE DU ROI,

Pour la guérison des rhumes, catarrhes, toux, coqueluches, asthmes, enrouements, et des maladies de poitrine les plus invétérées. (Voir l'instruction qui accompagne chaque boîte.) — Dépôts chez MM. Boitel, rue Lafont, n° 24, à Lyon, et Deschamps, rue St-Dominique, n° 13; Ardouin, à Amplepuis; Briand, à St-Symphorien; Giroux, à Belleville; Michel, à Tarare; Voituret, à Villefranche, tous pharmaciens. (2341)

**RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.**

(238) Les heureux résultats obtenus journellement par l'emploi du Sirop de Stœchas, dans les maladies de poitrine, telles que phisies pulmonaires, coqueluches, oppressions, enrouements, aphonies de la voix, crachements de sang, etc., et les prescriptions nombreuses des médecins distingués, démontrent de tout éloges.

Il réussit également dans les affections nerveuses, les faiblesses d'estomac, la cardialgie. Il facilite la digestion et entretient la liberté du ventre. Chaque flacon est accompagné d'un prospectus qui indique la manière d'en faire usage, et où sont consignés ses succès. — Prix : 4 fr. et 2 fr. chez Pérenin, pharmacien-chimiste, rue du Palais-Grillet, n. 25, à Lyon.  
 On fait des envois. (Affranchir et y joindre un mandat sur la poste.)

(2422) **AVIS.**

Un médecin, ayant une habitation à la campagne, désirerait céder une pièce à un malade auquel il pourrait donner ses soins.  
 S'adresser au bureau du journal.

**VACCINATION.**

Le jeudi et le dimanche, depuis onze heures jusqu'à deux heures, on vaccine les enfants avec du virus-vaccin, pris sur des sujets sains. (Prix : 3 francs.)  
 S'adresser quai Saint-Clair, cours d'Herbouville, n° 24, au 2<sup>e</sup>, au-dessus de l'entresol. (2323)

(1954) **ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.**

Produits d'économie domestique brevetés.  
**CAFÉ MAIS DES ILES.**

Préparation douce et rafraichissante, préférable à tout autre produit pour mélanger au café ordinaire, calmant les irritations de poitrine et l'acreté du sang, d'où résultent souvent des boutons et démangeaisons, etc. La livre, 1 fr. 20 c. — Dépôts à LYON, chez Petzi, confiseur, rue Puits-Gaillet, 27; Besson aîné, épicier, rue St-Dominique; Arnavon, épicier, rue Sirène; Périchon et Odin, épiciers, rue St-Pierre; Paillasson, épicier, rue Boucherie-des-Terreaux; Peillon, épicier, quai de Bondy, 60; Dupont, place des Capucins, 4; TARARE, Chandet, confiseur, rue Percherie; VILLEFRANCHE, Croute, épicier; VIENNE, Gros, confiseur.

**AFFAIRES. — ÉCONOMIE, CÉLÉRITÉ.**

L'appareil de bureau, le PROMPT COPISTE, se répand de plus en plus dans le commerce, chez les avoués, notaires, huissiers, etc. Cet ingénieux auxiliaire est une des belles inventions de l'époque; il fournit à la minute et sur tout papier (même dans un registre) une ou plusieurs copies de l'écrit qu'on vient de tracer, et cela sans l'altérer, sans mouiller. Les services d'économie et de célérité que cette invention rendra aux hommes d'affaires sont incalculables et en généraliseront l'usage en peu de temps. Ce petit appareil est livré avec tous ses accessoires au prix de 130 f., à l'agence du brevet d'invention, boulevard Montmartre, n° 16, à Paris. (2423)



LA PATE PECTORALE DE LICHEN remplace avantageusement par son BON GOUT, son EMPLOI FACILE, et surtout SON EFFICACITÉ, les TISANES, SIROPS et autres PATES qui sont mises en usage pour la guérison des IRRITATIONS DE LA POITRINE connues sous les noms de RHUMES, ENROUEMENTS, ESQUINANCIE, CATARRHES, COQUELUCHE, ASTHME, PHTISIE, ETC. — Prix des boîtes : 1 fr. 20 c. et 1 fr. 80 c.  
 Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, n. 15, dépositaire des REMÈDES APPROUVÉS, BREVETÉS et AUTORISÉS, préconisés dans les journaux. (1489)

(2397) A VENDRE. — Office d'huissier, à Lyon, pour cause de santé.  
 S'adresser au bureau du journal.



**COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE.**

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n. 1. (901)

SIROP PECTORAL FORTIFIANT DU DOCTEUR CHAUMONNOT, Préparé par M. POISSON, pharmacien breveté du Roi, rue du Roale, n° 11, à Paris.

**UNE MÉDAILLE D'OR**

A ÉTÉ ACCORDÉE À L'AUTEUR DE CE REMÈDE.

La saison froide et humide qui engendre les toux, les rhumes, les catarrhes, la grippe, la coqueluche et les affections multipliées de la poitrine dont la plupart sont rebelles aux moyens employés pour leur guérison, nous engage à recommander l'usage du Sirop pectoral fortifiant du docteur Chaumonnot. Ce médicament n'a besoin d'aucun éloges; les certificats des premiers médecins du roi et de S. A. R. le duc d'Orléans, et des professeurs des Facultés et membres de l'Académie, qui sont à l'appui du prospectus, sont les meilleurs titres en sa faveur.

Dépôts chez MM. Victorin Biétrix-Sionest et Ce, rue Neuve, n° 12, à Lyon; Michel, rue de la Pêcherie, à Tarare; Arduin, à Amplepuis; Voituret, à Villefranche; Cozzani, à St-Etienne; Servet, à Feurs; Mercier, à Roanne; tous pharmaciens; et chez les sœurs de l'hospice, à Montbrison; Lacroix, à Mâcon; Suchet, à Chalon-sur-Saône; Bert, à Charolles; Rouvière, à Avignon; Rabillon, à Orange; Fab, à Carpentras; Girard, à Perthuis, tous pharmaciens. (2350)

(2421) Il a été perdu à Lyon ou à la Guillotière, depuis huit jours, un petit chien loup-loup, le corps noir, le dessous du cou et la moitié des pattes de devant blanc; il répond au nom de Jack. On donnera 15 fr. de récompense à celui qui en donnera des nouvelles.  
 S'adresser au café du Commerce, quai St-Vincent, 61.